

Conditions Particulières du Produit –

Service de Signature Electronique Adobe (2017v1)

- 1. Fichiers de Contenu. Le Client peut utiliser, afficher, modifier, reproduire et diffuser les fichiers types fournis par Adobe comme les polices, les catalogues d'images, les sons ou les modèles (les « Fichiers de Contenu »), mais le Client s'interdit de diffuser des Fichiers de Contenu séparément. Le Client n'est pas en droit de revendiquer tout droit de marque envers les Fichiers de Contenu ou toute œuvre dérivée y afférente.
- 2. Modification. Adobe se réserve le droit de modifier ou d'interrompre les Services On Demand ou toute partie ou toute fonctionnalité des Services On-demand, à tout moment, de plein droit et sans indemnité. Adobe déploiera néanmoins des efforts raisonnables pour informer le Client avant toute modification. En cas d'interruption intégrale du Service On Demand par Adobe, Adobe fournira au Client un remboursement calculé au prorata pour les éventuelles redevances non utilisées par le Client pour ce Service On Demand.
- 3. Notifications tierces. Les auteurs et concédants de licence de certaines normes publiques et de codes mis à la disposition du public (« Matériels Tiers »), exigent la communication de certaines notifications aux utilisateurs finaux du Logiciel On Premise. Ces notifications tierces figurent sur le site http://www.adobe.com/go/thirdparty (ou un site Web qui lui succède). Ces Services On-demande se conforment aux notifications tierces. L'intégration de ces notifications tierces ne limite pas les obligations d'Adobe envers le Client quant aux Matériels Tiers intégrés dans le Logiciel On Premise.
- 4. Stockage, Conservation et Transition des Données du Client et du Contenu du Client.

Adobe stockera les Données du Client et le Contenu du Client pendant la Durée de la Licence et tant que le volume de stockage ne dépasse pas la limite de stockage spécifiée dans le Bon de Commande applicable. Adobe peut imposer des limites raisonnables quant au stockage du Contenu du Client et des Données du Client, notamment des limites liées à la taille des fichiers, à l'espace de stockage, et d'autres limites d'ordre technique. SI le Client dépasse ces limites, Adobe fera des efforts commercialement raisonnables pour notifier le Client et lui offrir la possibilité de déplacer le Contenu du Client et les Données du Client hors des Services On-demand avant de les supprimer.

- 5. Confidentialité, Sécurité des Informations et Conformité.
 - **5.1 Informations Personnelles Sensibles**. L'article Données Personnelles Sensibles des Conditions Générales ne s'applique pas à l'utilisation par le Client du service de signature électronique.
 - 5.2 Contrôles Paramétrables. Certains contrôles de sécurité, déterminés par Adobe, sont disponibles et paramétrables par le Client ou par l'assistance clientèle d'Adobe. Il incombe au Client de configurer et d'utiliser les fonctions de sécurité du service de signature électronique pour répondre aux obligations du Client envers les Participants au titre des lois applicables régissant la confidentialité, la sécurité et la protection des données. A compter de l'envoi par le Client d'un Document Electronique pour signature, de transferts de Document Electroniques hors des services de signature électronique d'Adobe, vers un fournisseur tiers, de départ d'un Document électronique des serveurs d'Adobe, les contrôles de sécurité mis en place par Adobe ne s'appliquent plus. Les informations reçues par Adobe en lien avec le service de signature électronique sont régies par la Politique de Confidentialité d'Adobe accessible à cette adresse(adobe.com/privacy/policy.html), laquelle inclut les conditions de confidentialité applicables aux services de signature électronique d'Adobe (http://www.adobe.com/privacy/echosign.html ou tout site qui y succédera).
 - **Sécurité**. Adobe met en œuvre des pratiques de sécurité des informations afin de protéger le Contenu du Client et qui sont consultables à l'adresse http://www.adobe.com/security.html. Le Client ne devra pas utiliser l'option « fax » disponible dans le service de signature électronique d'Adobe pour traiter des données de carte de paiement, en ce incluant des numéros de carte et des codes de vérification.

- **6. Conseil juridique**. Le Client devra se fier à son propre conseil juridique quant à l'utilisation et la viabilité des Signatures électroniques dans un pays en particulier ou pour un usage particulier.
- 7. Certificats numériques. Les certificats numériques sont généralement émis par des tiers et non par Adobe. Il incombe exclusivement au Client de décider s'il fait ou non confiance à un certificat et le Client alors utilise les certificats numériques à ses propres risques.
- **8. Restrictions de Licences additionnelles.** Le Client ne doit pas (A) faire de publicité pour un quelconque produit ou service par le biais des services On Demand ; ou (B) imiter une personne ou entité, ou faire de fausse déclaration sur l'affiliation du Client avec une entité ou une personne.

9. Définitions supplémentaires.

- **9.1** « **Document électronique** » désigne tout document téléchargé dans le service de signature électronique.
- **9.2** « **Participant** » désigne une personne physique ou morale qui, par voie électronique, examine, accepte, signe, approuve, transmet ou délègue une action à un tiers concernant des Documents électroniques via le compte de service de signature électronique du Client.
- 9.3 Une « Transaction » a lieu à chaque fois qu'un Document Electronique, ou la collecte de Documents Electroniques liés jusqu'à 100 pages ou 10 Mo sont envoyés à des Participants via les Services On-demand.